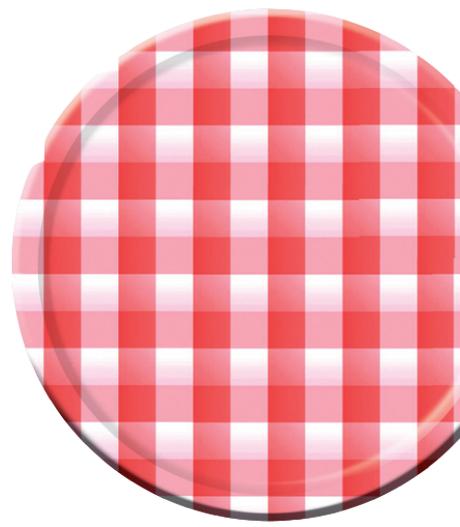




SOLAAL

L'ESSENTIEL



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- > Edito - Angélique DELAHAYE, Présidente de SOLAAL
- > Répartition des dons
- > SOLAAL, c'est déjà...
- > Les relais solidaires
- > Les acquis et les attentes
- > Les membres fondateurs et bienfaiteurs
- > Infos pratiques

*« La générosité
fait partie
de l'ADN
des agriculteurs »*

ÉDITO

Angélique DELAHAYE
Présidente de SOLAAL

SOYONS SOLIDAIRES !

Depuis sa création en 2013 l'association SOLAAL, lancée par Jean-Michel Lemétayer, n'a cessé de grandir. Aujourd'hui, elle enregistre l'équivalent de 8,5 millions de repas distribués à nos concitoyens les plus démunis, via les associations d'aide alimentaire. C'est 3,5 fois plus qu'en février dernier, preuve que la générosité fait partie de l'ADN des agriculteurs et ce malgré les difficultés qu'ils rencontrent.

Une première édition de la Journée nationale du don agricole, a été organisée le 17 septembre sous le haut patronage du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Cette journée est née de la volonté de mieux faire connaître le don agricole et d'initier de nouveaux donateurs. SOLAAL a vocation à construire des filières pérennes du don, notamment en produits frais, qui font souvent défaut malgré leur importance dans l'équilibre alimentaire.

Pour remplir sa mission, nous nous battons depuis sa création pour que l'agriculteur-donateur soit reconnu comme tout autre citoyen et obtenir des avancées dans les processus de défiscalisation des dons. Si aujourd'hui une grande majorité de produits sont dotés d'un dispositif qui fait ses preuves (fruits, légumes, oeufs, céréales, lait), il reste encore des attentes fortes notamment pour la viande. Nous travaillons également pour que la réduction d'impôt s'applique quand le produit agricole donné est transformé par un tiers (par exemple, des pommes transformées en compote ou en jus de pommes...).

Par ailleurs, nous menons une véritable conquête du territoire pour que le don ne fasse défaut nulle part ! Ainsi, SOLAAL comptabilise aujourd'hui 13 relais solidaires qui font un travail formidable.

L'engagement de chacun est essentiel et nous est précieux. Nous devons tous nous sentir solidaires.

4 266 tonnes
de dons distribués



8,5 millions
de repas

SOLAAL
C'est déjà ...



Répartition en tonnes

■ Fruits ■ Légumes ■ Pâtes ■ Viandes ■ Œufs

Septembre 2015

13 relais locaux
de SOLAAL permettent
une plus grande diversité
des dons et une véritable
proximité pour les
agriculteurs-donateurs
et les associations
d'aide alimentaire

RELAIS
SOLIdaires

Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Normandie.



L'agriculteur-donateur, un citoyen comme les autres

SOLAAL
**Les acquis
et les attentes**

UN APPORT SUBSTANTIEL EN PRODUITS FRAIS

Les associations d'aide alimentaire font part d'un déficit en produits frais (fruits et légumes, oeufs, laitages, viandes) car l'aide alimentaire, qu'elle soit communautaire ou nationale, fournit en majorité des produits secs, en conserve, surgelés ou de longue conservation. C'est pourquoi SOLAAL recherche activement des sources de dons de produits frais.

L'AGRICULTEUR, UN DONATEUR COMME LES AUTRES

Depuis sa création, SOLAAL n'a de cesse d'œuvrer pour obtenir la possibilité d'une réduction d'impôt pour l'agriculteur-donateur, quelle que soit la filière de production. SOLAAL est également l'interlocuteur des pouvoirs publics pour optimiser les dons et veiller à ce qu'ils ne soient pas ralentis par des formalités administratives trop contraignantes. Pour cela, SOLAAL est intervenue pour que l'agriculteur donateur soit considéré comme tout autre citoyen donateur, au regard de l'article 238 bis du Code général des impôts.

Cependant, il reste des domaines pour lesquels le principe d'agriculteur-donateur doit être acté. SOLAAL attend depuis deux ans une réponse sur l'obtention d'une réduction d'impôt pour :

- > **les dons de viandes par un éleveur,**
- > **les dons de fruits et légumes transformés** (par exemple, des dons de pommes transformées en compote ou jus de pommes par un tiers ; des dons de pommes de terre transformées en flocons de purée par un tiers).

LA CRÉATION DE DYNAMIQUES TERRITORIALES

Afin de créer des dynamiques territoriales et d'optimiser les flux, notamment avec les acteurs locaux, SOLAAL expérimente :

- > la création d'une plateforme regroupant les dons de fruits et légumes, avant de les redistribuer aux associations locales - avec la Communauté d'Agglomération de Tours.
- > l'optimisation des flux logistiques des camions du groupe Carrefour, afin de contribuer à l'acheminement des produits donnés, depuis l'exploitation agricole jusqu'aux associations - avec la Fondation Carrefour.
- > le glanage en champ, qui fait partie des engagements de la profession agricole dans le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, SOLAAL accompagne des associations pour la réalisation d'un glanage encadré, qui permette de conserver la confiance de l'agriculteur, le respect de son travail et de ses produits.

Pour rappel, SOLAAL a signé le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire le 23 juillet 2013.

Le ministère de
l'Economie et des
Finances a reconnu
**l'intérêt général de
l'association
le 8 janvier 2014.**

MISSIONS et statuts

SOLAAL a pour mission de contribuer à l'alimentation des plus démunis, via les associations d'aide alimentaire habilitées.

> 4 OBJECTIFS

Renforcer l'engagement des acteurs des filières agricole et agro-alimentaire

Faciliter l'organisation des dons

Contribuer à l'équilibre nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Lutter contre le gaspillage alimentaire

> FACILITER LE DON ALIMENTAIRE

Concrètement, SOLAAL facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire et les associations d'aide alimentaire. Elle gère pour les agriculteurs, en particulier, l'opération du don et fait l'interface avec les associations d'aide alimentaire.

> COMPLÉTER L'EXISTANT

De nombreuses actions solidaires existent déjà. Il reste néanmoins des marges de progrès, notamment dans le secteur agricole.

- **le don est chronophage** : les agriculteurs, qui veulent donner, souvent ne savent pas comment ou n'ont pas le temps car ils doivent continuer de gérer leur exploitation.

- **des gisements de produits sont inexploités** : fruits et légumes hors calibre invendus et consommables, palettes refusées par les plateformes de distribution, excédents quand le marché est saturé (ex : l'embargo russe en 2014 a bousculé les équilibres du marché communautaire provoquant un engorgement de la filière pomme notamment, sur le marché européen).

- **un déficit de produits frais** : les associations d'aide alimentaire font part d'un déficit en produits frais (fruits et légumes, oeufs, laitages, viandes) car l'aide alimentaire, qu'elle soit communautaire ou nationale, fournit en majorité des produits secs, en conserve, surgelés ou de longue conservation.

- **la logistique** (tri, conditionnement, transport) : elle demande une véritable organisation en amont et représente un coût, à la fois pour les donateurs et les associations.

C'est pour lever ces freins, récupérer les produits invendus et consommables que SOLAAL est née.

> FÉDÉRER ET CRÉER DES SYNERGIES

SOLAAL n'a pas vocation à agir seule. Il est crucial que tous les acteurs de la filière agroalimentaire agissent de concert, en particulier à l'échelle territoriale. Cela inclut également les collectivités territoriales, les transporteurs, les marchés de gros. C'est pourquoi SOLAAL recommande la création de comités locaux qui regroupent l'ensemble de ces acteurs, afin de réaliser un diagnostic de l'existant et d'y inviter les associations d'aide alimentaire pour déterminer ensemble les priorités.

SOLidarité
des producteurs
Agricoles
et des filières
ALimentaires

28
MEMBRES
SOLidaireS

AGRICA

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE BLÉ ET AUTRES CÉRÉALES (AGPB)

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)

AVRIL

CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (CNPA)

COMEXPOSIUM

COMITÉ NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE LA POMME DE TERRE (CNIPT)

COMITÉ NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'OEUF (CNPO)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOUR(S)PLUS

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES PLANTEURS DE BETTERAVES (CGB)

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ, DE LA COOPÉRATION ET DU CRÉDIT AGRICOLE (CNMCCA)

ENTREPRISE DELAHAYE MARAÎCHERS

FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES PRODUCTEURS D'OLÉAGINEUX ET DE PROTÉAGINEUX (FOP)

FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS (FNPF)

FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE LAIT (FNPL)

FÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE (FNCA)

FONDATION CARREFOUR

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

INTERFEL

JEUNES AGRICULTEURS (JA)

LES PRODUCTEURS DE LÉGUMES DE FRANCE

MÉTRO

RUNGIS MARCHÉ INTERNATIONAL - SEMMARIS

SOPEXA

SPACE

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMME DE TERRE (UNPT)

Membres bienfaiteurs

AVRIL

AGRICA

CENTRE NATIONAL POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES (CNPA)

COMEXPOSIUM

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FNSEA)

FONDATION CARREFOUR

SPACE

VOUS VOULEZ
EN SAVOIR PLUS
SUR SOLAAL ?

INFOS
pratiques



> Contact

Dorothee BRIAUMONT
d.briaumont@solaal.org
01 53 83 47 89
06 11 78 77 38

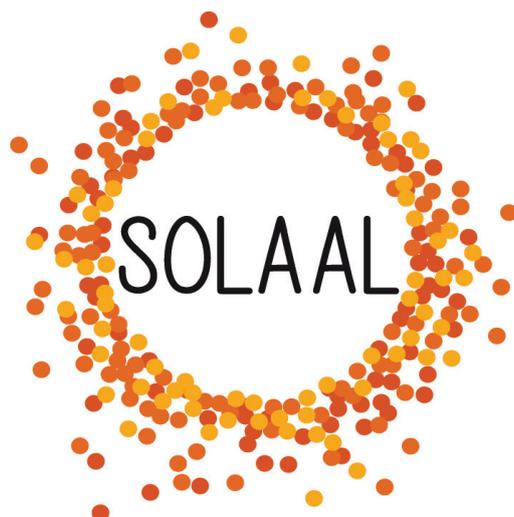


> Internet

www.solaal.org



**> Pour des dons agricoles et alimentaires
Solaal aide gratuitement
dons@solaal.org**



SOLAAL • 11 rue de La Baume • 75008 • Paris • Siret 799 591 946 00014
01 53 83 47 89 • dons@solaal.org • www.solaal.org

ASSOCIATION RECONNUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL